

évidemment & suffisamment, combien il est nécessaire de conserver l'autorité des états, comme étant le fondement sur lequel repose l'état du pays qui ne peut être altéré sans la ruine de la chose publique; & que les états n'ont pas moins la souveraineté du pays en toutes choses, que ne l'ont eue les princes précédens. Ainsi arrêté à la Haye le 16 Juillet. Et aussi a-t-il été résolu d'en faire la publication. Fait à Harlem, le 16 Octobre 1587.

Par ordonnance des états de Hollande.

Signé, C. de Rechtere.

J'AI reçu la lettre de l'honnête & savant critique qui ne veut absolument pas que le nom de *Saint-Tron* vienne de *Centrones*. Je ne combattrai pas ses raisons & les imposantes autorités qu'il rapporte. Je n'ai avancé cette opinion que comme une simple conjecture, contre laquelle j'ai objecté moi-même le nom de l'abbaye de S. Tron à Bruges (& non pas à Gand comme je l'ai dit par erreur, ainsi que l'auteur de la lettre me l'apprend)... * Du reste, j'ignorois que Hubert Thomas & Moréri avoient fait avant moi la même observation sur la consonance des mots de *Centrones* & de *Saint-Tron* : je croyois que cette idée ne s'étoit encore présentée à l'esprit de personne. Cet accord prouve au moins qu'elle a quelque chose de naturel & de spécieux; & qu'il est permis d'y donner quelque attention, comme à une singularité de concurrence dans l'ancienne & la nouvelle dénomination du même endroit, dénomination si étrangement différente dans son origine & son étymologie, & si semblable dans la résonance.

* 15 Oct.
1788, pag.
266. —
15 Mars
1790, pag.
474.

NOUVELLES